



Un milieu en héritage

Our Heritage, Our Home

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Bury, certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 441-2022 est de 1196;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de soixante-neuf (131);
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de quatre (4).

Je déclare

- que le règlement 441-2022 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Louise Brière

2022-08-09

Signature directrice générale et greffière-trésorière

date

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

Municipalité de Bury

528, Main, Bury (Québec) J0B 1J0

Téléphone : (819) 560-8414 - Télécopieur : (819) 872-3675

Courriel : information.bury@hsfqc.ca